

Décret n° 2002-154 du 19 Février 2002  
portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale  
des juridictions et des services judiciaires

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n°99-87 du 19 mai 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale des juridictions et des services judiciaires;  
Vu le décret n°99- 88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;  
Vu le décret n° 2000- 124 du 1<sup>er</sup> juillet 2000 portant reversement des magistrats;  
Vu le décret n° 83- 162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice ;  
Vu le décret n° 2000- 126 du 1<sup>er</sup> juillet 2000 fixant le traitement de fonctions des membres de l'inspection générale des juridictions et des services judiciaires ;  
Vu , ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres ;

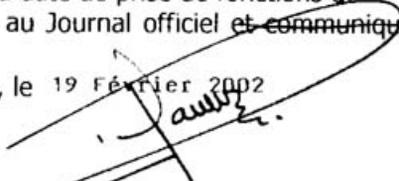
DECRETE :

**Article premier :** M. **GAMBOUMBA-MOUKENGUE** est nommé inspecteur à l'inspection générale des juridictions et des services judiciaires.

**Article 2 :** Les frais de transport de l'intéressé sont à la charge du budget de l'Etat.

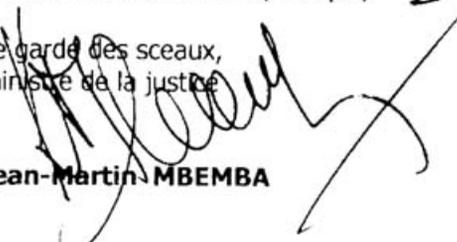
**Article 3 :** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **GAMBOUMBA-MOUKENGUE**, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 Février 2002

  
Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le garde des sceaux,  
ministre de la justice

  
Jean-Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget

  
Mathias DZON